

Un récent Flash info diffusé par Monsieur BELOT, DRH du groupe, propage des informations calomnieuses à l'encontre de la CGT Fleury Michon nécessitant de rétablir les faits.

Tout d'abord, jamais, à aucun moment, notre organisation syndicale ne s'est attaquée à l'entreprise. Ce que nous dénonçons, c'est sa politique sociale et les suppressions d'emplois qui en découlent.

A savoir que la politique sociale de Monsieur BELOT a été rejetée par une très forte majorité des élus CSE et pas uniquement par les élus CGT.

La direction communique sur un recrutement de 550 CDI et CDD. Où sont-ils ?

Effectif Au 31/10/14 :

Sections	CDI	CDD
Fleury Michon SA	153	13
Chantonmay	260	14
Montifaut	586	48
Aides Culinaires	174	16
Pouzauges	164	5
Suspension de contrat	31	
Fleury Michon Charcuterie	1215	83
Assist.Prod et R&D	71	0
Moulleron	467	6
Chantonmay	321	4
Montifaut Traiteur	184	8
Pouzauges	152	17
Suspension de contrat	47	
Fleury Michon Traiteur	1242	35
Fleury Michon Logistique	302	37
Fleury Michon - UES Vendée	2912	168

Comparaison des effectifs au 30/11/23 et 30/11/24 :

	EFFECTIF CDI		EFFECTIF CDD	
	AU		AU	
	30/11/2023	30/11/2024	30/11/2023	30/11/2024
FMSA PZG	127	120	4	7
FMSA Campus	55	54	1	1
FLEURY MICHON SA	182	174	5	8
CH CH	235	244	36	33
MONTIFAUT JAMBON	413	403	18	28
AIDES CULINAIRES	129	120	5	6
MOULLERON	359	371	32	35
TLM	274	244	13	9
MONTIFAUT TRAITEUR	81	79	7	9
LOGISTIQUE	218	201	14	20
PZGES ADM	381	381	40	36
FLEURY MICHON LS	2090	2043	165	176
TOTAL FLEURY MICHON	2272	2217	170	184

Ces deux tableaux sont extraits des documents que la direction communique aux élus CSE. **Il démontre que l'effectif CDI est passé de 2912 au 31 octobre 2014 à 2217 au 31 octobre 2024. Il ne faut pas être un surdoué en mathématiques pour constater que la différence est de 695 emplois CDI.** Donc oui, un départ qui n'est pas remplacé, c'est bien un emploi détruit.

Monsieur BELOT, dans son flash, parle de 2 licenciements pour « faute grave » et que ces licenciements étaient « évidemment justifiés ». **Pour le conseil des Prud'hommes de La Roche Sur Yon, ce n'est pas si évident que ça puisqu'au mois de mai, elle a jugé abusif le licenciement pour faute grave d'un ouvrier et ce n'est malheureusement pas la première fois que l'entreprise est condamnée pour de tel fait. Ce sont ces condamnations à répétition qui mettent à mal l'image de l'entreprise et détournent les consommateurs de notre marque et affaiblissent Fleury Michon.**

D'ailleurs ces condamnations ne préoccupent pas le Président du CSE qui, questionné sur le sujet lors d'un CSE, a considéré cela comme un jeu : « un jour on gagne, un jour on perd ».



Au total, depuis le 1^{er} janvier 2024, ce sont 18 salariés licenciés par la direction, toutes CSP confondues. Certains d'entre eux ont reçu leur lettre de licenciement quelques jours avant les fêtes de fin d'année. Ça doit être cela la "bienveillance" selon Fleury Michon.

Nous dénonçons fortement ces attaques à l'encontre des travailleurs de la part de la direction qui ne semble pas se soucier des conséquences que cela peut avoir sur l'ensemble des salariés du groupe et de leur famille, qui se demande si cela va bientôt être leur tour.

Nous appelons chacune et chacun à exprimer leur indignation auprès de leur hiérarchie pour que la direction cesse sa campagne de dénigrement envers le syndicat CGT Fleury Michon. Il faut que cela cesse !